



Paris, le 3 mai 2010

**Section Certification
d'Entreprises et de Personnels
et Environnement**

UNECTPI
A l'attention de Monsieur le Président
2 allée du Pas de Loup
« Cassy »
33138 LANTON

N/Réf. : CEPE/10/0112/NSA/CBI
Objet : Votre plainte – n° Cofrac : CEPE 2010 – 16

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 12 avril dernier qui a retenu toute mon attention.

Je tiens à vous confirmer que nous sommes en relation étroite avec les services de la DHUP auxquels nous avons soumis un projet de révision du document CEPE REF 26 au mois de février dernier. Ce document prenait en compte la parution des 4 « arrêtés compétence » révisés, étant entendu que 2 arrêtés ne sont pas encore parus (amiante et plomb). Il est à noter que cette situation conduit nécessairement à des modalités de surveillance différentes selon les diagnostics.

M. Michel JEAN-FRANÇOIS de la DHUP nous a demandé de sursoir à la publication de ce document dans l'attente d'une réunion de concertation entre les organismes certificateurs et le Cofrac.

Je vous engage en conséquence à vous rapprocher de lui afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet.

Je lui ai parallèlement transmis votre courrier relatant vos préoccupations, afin d'envisager de publier le CEPE REF 26 dès maintenant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général


Daniel PIERRE

Copie : Michel JEAN-FRANÇOIS / DHUP

Comité français d'accréditation

37, rue de Lyon - 75012 PARIS - Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 - Fax : 33 (0)1 44 68 82 21
Siret 397 879 487 00023 - APE 9499Z - Site Internet : <http://www.cofrac.fr>